LES RETRAITES OUVRIÈRES

Depuis quelques jours un mouvement très marqué s'est produit dans la remise des bulletins de renseignements. C'est maintenant, dans le cours de la journée, à l'Institut Social, un défilé continu d'ouvriers et d'ouvrières qui viennent apporter leurs bulletins de renseignements remplis et signés à l'avance, ou qui préfèrent apporter leurs bulletins en blanc et demander un conseil avant de les remplir. Mais c'est surtout aux heures de sortie des usines, le soir, de 6 heures à 6 heures et demie et à 7 heures, que les intéressés affluent à la permanence centrale.

Ils sont maintenant inscrits sur les listes complémentaires, car les premières listes sont toutes terminées et déjà deux d'entre elles sont revenues de la préfecture pour être mises à la disposition des intéressés; ce sont celles des 5e et 7e sections.

Des affiches et des communiqués feront connaître aux intéressés les jours et heures des nouvelles permanences des commissions pour la vérification des inscriptions et permettre les rectifications.

Les ouvriers et ouvrières ont tout intérêt à profiter de ces permanences et de l'établissement des listes complémentaires pour remettre leurs bulletins dans le cas où ils ne l'auraient pas remis, et pour ceux ayant plus de 35 ans, fournir leur certificat.

Un intéressé qui aurait été oublié sur la liste ou qui n'aurait pas remis son bulletin, subirait quand même le prélèvement patronal, mais, 1° il perdrait le choix de sa caisse d'assurance; 2° il perdrait la faculté de faire rembourser des versements à sa femme et à ses enfants en cas de décès prématuré; 3° il risquerait de perdre ses droits à la retraite pour manque de preuves.

Nombreux sont les ouvriers qui n'avaient pas gardé leur feuille de renseignements ou qui l'avaient détruite et qui viennent en demander de nouvelles. Les employés à la permanence fournissent les renseignements demandés, classent les feuilles, y joignent les certificats et s'occupent de les faire légaliser. Rappelons que cette permanence centrale est ouverte tous les jours, jusqu'à 8 heures du soir.

LES FUNÉRAILLES de M. Louis Gouttière, contrôleur principal des douanes en retraite, décédé à son domicile Hôtel du Cygne, Grand'Place, dans sa cinquante-sixième année, ont eu lieu, jeudi matin, à neuf heures et quart en l'église paroissiale de Notre-Dame, au milieu d'une très nombreuse assistance. Le deuil était conduit par MM. Desbordes, directeur des douanes à Lille, accompagné de M. Thouvenin, inspecteur des douanes à Tourcoing. Derrière la dépouille mortelle, on remarquait MM. Wacogne, inspecteur à Orchies; Laurent, inspecteur à Armentières; M. Leroy, inspecteur à Lille; Bavin, contrôleur des contributions directes, à Tourcoing; Colman, receveur des douanes de la gare; MM. les capitaines Pontoise, de Roubaix; Jacquemin, de Tourcoing; M. Lambion, président des Sauveteurs du Nord; MM. Gens, Méquin, lieutenant des douanes; Gibault, brigadier, entouré de nombreux collègues des différentes brigades. Il y avait également de nombreuses délégations d'agents des services actifs et sédentaires de la région.

Parmi les nombreuses couronnes qui étaient portées devant le char funèbre, on remarquait surtout celles offertes par le personnel des services actif et sédentaire de la gare de Tourcoing.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit à la gare pour être dirigé sur Valenciennes, où a eu lieu l'inhumation.

Devant le fourgon mortuaire. M. Thouvenin, inspecteur des douanes, se faisant l'interprète de tout le personnel, a eu un souvenir ému à la mémoire du regretté défunt. Après avoir rappelé à grands traits la carrière de M. Gouttière, il a exalté les qualités personnelles du fonctionnaire disparu, qui possédait l'estime et l'amitié de tous les agents de la douane.

UNE AFFAIRE DE DÉTOURNEMENTS A LA GARE. — A la suite d'une dénonciation parvenue au Parquet, M. Delalé, juge d'instruction, vient d'ouvrir une enquête sur une affaire de détournement commise à la gare de Tourcoing, et dans laquelle sont impliqués trois employés, Eugène C..., Jules B..., et une jeune fille.

Ces indélicatesses remontent à une date assez éloignée. Profitant de leur situation, ces derniers détournaient des marchandises et des objets mobiliers dont ils garnissaient leurs demeures. Après avoir été longuement interrogés, les prévenus ont été successivement confrontés avec Mme Dumoulin, de Wattrelos, Mlle Bonne, employée à la gare, et MM. Broigne, Leclercq et Rougeron, inspecteur de la brigade mobile.

M. Rougeron a fait des déclarations qui ne manquent pas d'intérêt. Opérant une perquisition chez la demoiselle X... en compagnie de M. Benoit, commissaire, il trouva chez elle une vingtaine de parapluies et découvrit, non sans surprise trois statuettes qu'il avait oubliées dans le chemin de fer.

C..., B... et la jeune fille ont énergiquement protesté de leur innocence, affirmant qu'ils étaient victimes d'une vengeance.

LE DANGER DES ECHELLES. — Un manœuvre de maçon, M. René Catteau, 19 ans, au service de M. Gustave Leclercq, entrepreneur, rue de Calais, était monté sur une échelle dans un chantier de la rue Nationale, quand soudain il perdit l'équilibre et tomba dans le vide. Dans cette chute, il s'est fait une entorse du pied gauche. M. le docteur Decouvelaere lui a prescrit un repos de quinze jours.

EN COUPANT UNE BARBE. — A la filature de M. Scalabre-Delcour fils, rue de Roubaix, un rattacheur, M. Noël Cattoire, 28 ans demeurant rue Parmentier, s'est fait une coupure profonde au pouce droit en coupant la barbe de barre roulante. M. le docteur Catteau, qui lui a donné ses soins, a conclu à une incapacité de travail de vingt jours.

EN AIGUISANT DES VERGES. — A la fabrique de tapis de M. Jules Wattel, rue de la Latte, un tireur de cordes, M. Albert Vandermeule, 13 ans, demeurant rue de Madagascar, a eu l'ongle du médius gauche arraché en aiguisant des verges. M. le docteur Beulque lui a prescrit un repos de vingt jours.

BLESSÉE PAR DU VERRE. — Dans la filature de MM. Duvillier frères, rue du Tilleul, une bâcleuse, Mlle Valentine Struyve, 15 ans, est tombée par suite d'une glissade sur une bouteille qu'elle portait à la main. Il en est résulté une plaie par coupure du poignet gauche. M. le docteur Debuchy a conclu à un repos de quinze jours.

LES DOIGTS DANS LES PEIGNES. — Au peignage de MM. Pierre et Achille Pollet, rue de Dunkerque, un peigneur, M. Théodore Rheel, 33 ans, domicilié à Roubaix, rue de France, a eu les doigts index et médius droits pris dans les peignes d'une carde en passant un ruban. M. le docteur Lepers a relevé des plaies par piqûre qui entraîneront un repos de quinze jours.

AVIS. — Se spécialisant dans la **marée,** les **conserves et la volailles,** la poissonnerie modèle, 13, rue Carnot, Tourcoing, cède actuellement à prix de **facture,** tout son **stock d'épicerie** existant en magasin. Se hâter de faire ses provisions pour profiter de cette occasion. **Téléphone 12.60.** 8043

LES DOIGTS DANS LA LAINEUSE. — A l'usine de MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un teinturier, M. Pierre Duthoit, 27 ans, demeurant rue Saint-Blaise, a eu les doigts médius et annulaire de la main droite pris dans les travailleurs d'une laineuse. M. le docteur Vermersch a constaté des plaies par frottement qui entraîneront une incapicité de travail de quinze jours.

LE BRAS COMPRIMÉ DANS LE MÉTIER. — A la filature de MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, un fileur, M. Etienne Squenet, 41 ans, demeurant rue St-Joseph, a eu le bras comprimé contre le bâti du métier en serrant un écrou. M. le docteur Debuchy a constaté une contusion de la face inféro-externe, qui nécessitera un repos de quinze jours.

LE MEILLEUR des beurres de table se vend **1 fr. 50 la livre** seulement, à la « Fromagerie, 71, rue de Tournai ». Beurre de **cuisine, 1 fr. 30.** 83000d

TOMBÉ DANS LE MÉTIER. — Dans l'usine de MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un tisserand, M. Henri Vandenbulke, 25 ans, demeurant rue du Général-Souham, est tombé dans son métier par suite d'un heurt contre une ensouple. Il a été relevé avec une forte contusion de l'épaule droite et une fracture sans déplacement de l'épine de l'omoplate. M. le docteur Lagache a conclu à un repos de vingt jours.

Reviens à la Nature

Tel est le titre d'un ouvrage où chacun trouvera les moyens naturels de garder sa santé, de se prémunir contre la maladie et de vivre longtemps.

En vente à la Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, à Roubaix; 33, rue Carnot, Tourcoing. — Prix : 1 franc. 89939-1

Convois Funèbres

Madame Florimond TIBERGHIEN, née **Palmyre-Clémence LECERF**, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, dame patronnesse des Mères Chrétiennes, membre des Confréries du Rosaire et de Notre-Dame de Lourdes, décédée à Roubaix, le 30 mai 1911, dans sa 78me année, administrée des Sacrements. Convoi et Service, **le vendredi 2 juin 1911**, à **9 heures**, en l'**Eglise du Sacré-Cœur**; Vigiles, le **jeudi 1er juin**, à **6 h. 1/2**. Assemblée rue du Caire, 16, à 8 h. 3/4. 8210d

Mademoiselle **Louise-Stéphanie-Angélique-Marie DUHAMEL**, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, de la Confrérie du Rosaire et de toutes les Confréries de la Paroisse, pieusement décédée à Roubaix, le 31 Mai 1911, dans sa 59me année, administrée des Sacrements. Messe de Convoi le **Vendredi 2 Juin**, à **9 heures**, Vigiles le **même jour**, à **5 heures 1/2**, Convoi et Service Solennels le **samedi 3 dudit mois**, à **10 heures**, église **Saint-Martin**. — Assemblée 12, rue Saint-Georges, Roubaix. 8290d

Mademoiselle **Madeleine-Pauline-Marie-Joseph FERRIER**, pieusement décédée à Roubaix, le 31 Mai 1911, dans sa 16me année, administrée des Sacrements. Messe de Convoi le **Vendredi 2 Juin**, à **8 h.**, Vigiles le **même jour**, à **4 h. 1/2**, Convoi et Service Solennels le **Samedi 3 dudit mois**, à **11 heures**, église **Saint-Martin**. Assemblée 65, rue du Curoir, à Roubaix. 8297

Les Associées Mères Chrétiennes de la paroisse du Sacré-Cœur, de Roubaix, sont priées d'assister au Convoi et Service de **Mme TIBERGHIEN**, née **Clémence LECERF**, décédée dans sa 78me année, administrée des Sacrements, le **Vendredi 2 Juin**, à **9 heures**. Assemblée rue du Caire, cité St-Henri, 16, à Roubaix. 8299d

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'ÉLEVAGE

en grand de la Volaille

résultats pratiques de 3 années d'expérimentation, par Sir Walter Palmer. 1 fr. 50 le volume. — En vente aux librairies du « Journal de Roubaix » : 71, Grande-Rue, Roubaix ;

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 1er juin 1911

Présidence de M. GODART, vice-président

Entre voisines

Mme Bonte, née Hermance Vanbranteghem, est plutôt en froid avec ses voisines, rue de l'Union, rangée Devlaminck, à Wattrelos. Alors que Mme Devoldre s'en allait le 15 avril chercher de l'eau, une discussion naquit et bientôt celle-ci recevait le contenu d'un seau qui lui était envoyé par l'irascible Mme Bonte. Mme Devoldre répondit bientôt par le même argument, mais vis-à-vis de la petite fille de Mme Bonte, si bien que le mari de cette dernière dut intervenir pour ramener le calme. Et il repoussa Mme Devoldre qu'il jugeait trop agressive, si bien que celle-ci s'en alla tomber dans une cuve d'eau, se faisant des contusions légères.

Hermance Vanbranteghem est condamnée à 16 francs d'amende avec sursis.

Soyez confiants

Le 16 janvier, Marguerite Lecoutre, 67 ans, prétextant un enterrement, s'en alla emprunter des vêtements de deuil à Mme Devidder, cabaretière, 46, rue du Nouveau-Monde, à Roubaix. Celle-ci acquiesça. Marguerite Lecoutre alla plus loin en se permettant d'aller au nom de cette dame, chez un fournisseur demander deux chemises qui lui furent confiées. Mais elle se garda bien de reparaître et c'est par défaut qu'aujourd'hui l'escroquerie et l'abus de confiance qui lui sont reprochés lui valent 15 jours de prison et 25 francs d'amende.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Audience du jeudi 1er juin 1911

Président : M. DE RENTY, juge de paix. — Ministère public : M. LACHÉ, commissaire de police. — Huissier audiencier : Mr GAILLARD.

Les lois sur le travail. — M. Georges Rapail, directeur des établissements de MM. Auguste Lepoutre et Cie, rue du Curoir, pour ne pas avoir fait recouvrir les organes de divers métiers, se voit infliger 16 amendes de 5 fr.

— Une amende de 15 fr. est également infligée à M. Georges Rapail, directeur des anciens établissements de M. Louis Cordonnier, rue Boucher-de-Perthes, pour avoir donné une température trop élevée dans la fabrique.

— Trois amendes de 5 fr. et une de 10 fr. à M. Armand Reboul, directeur de la Fonderie de la Fosse-aux-Chênes, pour avoir laissé travailler des ouvriers âgés de moins de 18 ans, plus de 10 heures par jour.

— Dix-neuf amendes de 5 fr. et une de 1 fr. à M. Georges Rapail, directeur de la filature de MM. Auguste Lepoutre et Cie, rue de Tourcoing, pour avoir occupé des ouvriers belges non munis du livret français; pour ne pas avoir protégé les courroies des moteurs et pour n'avoir pas fait badigeonner une muraille.

— Trois amendes de 5 fr. et trois de 3 fr. à M. Louis Delmasure, battages et effilochages, rue de France, 26, pour ne pas avoir tenu son atelier en état de propreté et pour encombrement de marchandises.

— 6 fr. d'amende à Mme Hortense Balg, tailleuse, rue du Coq-Français, 166, pour avoir occupé une fillette n'ayant pas l'âge réglementaire; M. Emile Desnoyette, confectionneur, rue Sainte-Thérèse, 29, pour avoir occupé des ouvrières âgées de moins de 16 ans, à des machines à coudre mues par des pédales, est condamné à trois amendes de 5 fr.; M. Oscar Briet, fabricant de briques, rue Pierre-de-Roubaix, 45, pour avoir fait travailler des ouvriers âgés de moins de 18 ans et ne pas avoir affiché les noms et adresses de MM. les inspecteurs.

Les violences. — Trois jours de travail à Arthur Masse; un jour de travail à Jean Joseph, Jeanne Longatte, Albert Desmors, Jean Sivers, Mme Emile Varostaele.

L'ivresse. — 5 fr. d'amende à Elisa Doutrelon; 3 fr. à César Holvoet, Liévin Debacker, Hubert Herman, Léon Claisse, J.-B. Vandenheck.

Divagation de chiens. — Deux francs d'amende à MM. Emile Vervanne, Julien Vandebout, François Franchomme, Jules Petitpas, Mmes Octavie Deladerrière, Emélie Caulier; 1 fr. à Hippolyte Lesaffre, Camille Couvreur.

Police du roulage. — Trois francs d'amende à Gustave Agache, pour avoir circulé avec son attelage sur le grand boulevard; 2 fr. à Julien Georges, J.-B. Fretin, Abel Gilbert, Henri Dervaux; 1 fr. à Georges Vandecastel, Alfred Cnudde, Julien Bruynel, Auguste Carton, Omer Vanyseghem, Raoul Thesse, Paul Vanhaesbroucq, Jules Rucquois, pour défaut de plaques, de grelots et avoir circulé contour Saint-Martin et sur les trottoirs avec leur vélo; 1 fr. à Joseph Dupont, Fortuné Dewismes, cochers, pour ne pas avoir de numéro sur la lanterne de leur voiture.

Affaires diverses. — Six francs d'amende à Emile Staedaet, Mme veuve Ployaert, pour mauvaise tenue de leur livre de logeur; 3 fr. à Eugène Berteaux, pour avoir donné à boire à un homme ivre; 1 fr. à Alfred Lagache, pour ne pas avoir affiché dans son estaminet la loi sur l'ivresse; 1 fr. à Jules Lecroart, pour avoir traversé un champ ensemencé; 3 fr. à Henri Derudder, pour avoir fumé au théâtre; 1 fr. à Marcel Squelis, pour jeu de hasard; 3 fr. à Pollet, pour ne pas avoir installé l'eau potable dans sa propriété; 3 fr. à Henri Henneche, pour avoir porte de la viande non recouverte d'un linge; 1 fr. à Jean Wenz, pour jet d'immondices sur la voie publique.

— Un franc d'amende à Clémentine Pollet, Jeanne Bybovens, cabaretière et servante, pour ne pas être en possession du certificat réglementaire; 5 fr. à Hortense Delsalle, pour avoir donné à boire à un homme jusqu'à l'ivresse; 3 fr. à Georges Théry; 5 fr. à Julien Dolphens, pour tapage; 1 fr. à Georges Dubar et Camille Desmet, pour bris de verre à un réverbère.

COUR D'ASSISES DU NORD

La prochaine session de la Cour d'assises s'ouvrira à Douai le lundi 3 juillet prochain, sous la présidence de M. Gravet, ayant comme assesseurs MM. Anselme et Villette.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort :

— A Lille, de M. Achille Cuignet, ancien tambour-major au 43e régiment d'infanterie, vice-président de la Société amicale des anciens militaires du 43e, trésorier honoraire de la Société amicale des anciens élèves des Frères (section Ste-Catherine, décédé mercredi, 31 mai, dans sa 45e année.

— De M. Emile Widmer, ancien manufacturier, vice-président honoraire de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, décédé à l'âge de 92 ans, à Paris.

— Jeudi matin, ont été célébrées, à La Madeleine, les funérailles de M. Abel Roy, membre de l'Harmonie municipale.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— *Œuvre de l'Adoration nocturne.* — A l'occasion du premier anniversaire de l'œuvre, M. l'abbé Dutoit, vice-recteur des Facultés Catholiques, a accepté de présider le salut et d'y prendre la parole, le samedi 3 juin, à 9 heures, en la chapelle des Carmélites, rue Saint-Antoine.

Cette réunion est exclusivement réservée aux hommes et jeunes gens. Tous les confrères du St-Sacrement de la ville y sont invités. La quête sera faite au profit de la souscription exceptionnelle pour le denier de St-Pierre.

WASQUEHAL

— *La Confirmation.* — Jeudi après-midi, Mgr Christiaens, évêque de Colophon, a donné la confirmation aux enfants de Wasquehal (paroisse St-Nicolas) et de Flers-Breucq (Sart). La cérémonie, commencée à 3 heures et demie, était terminée vers 4 heures et demie.

LEERS

— *La Confirmation.* — Mgr Christiaens, évêque de Colophon, viendra aujourd'hui à Leers, où il administrera le sacrement de confirmation à 254 enfants, 136 filles et 118 garçons.

L'évêque arrivera par le Vert-Bois, venant de Lannoy, vers 9 heures et demie. Sur le parcours que suivra le prélat, les habitants se feront un devoir de pavoiser leur demeure.

Nouvelles Militaires

RETRAITE PROCHAINE DU GÉNÉRAL DAVIGNON. — L' « Echo de Paris » publie l'information suivante :

« Nous pouvons ajouter que la nomination du général Dubail comme chef d'état-major était déjà décidée par M. Berteaux. Quant au général Laffon de Ladebat, il a reçu un congé de trente jours du nouveau ministre. Il sera ensuite appelé au Conseil supérieur, où il prendra la place du général Percin, qu'atteindra la limite d'âge le 4 juillet prochain.

» D'autre part, le général Davignon, commandant le 1er corps d'armée, ancien chef de cabinet du général de Galliffet, ministre de la guerre, passera au cadre de réserve le 12 juillet.

» C'est le général Cremer, commandant la 2e division d'infanterie du 1er corps d'armée, qui succédera à Lille au général Davignon. »

LE RETOUR DU DRAPEAU DU 7me. — Les hommes du 7e régiment territorial d'infanterie, ayant terminé leur période d'instruction militaire, le drapeau qui se trouvait à Calais depuis un mois, a été reconduit à la gare centrale, avec les honneurs réglementaires. L'emblème a été ramené à St-Omer, chez le colonel de la Morte, commandant le 8e régiment d'infanterie. Une compagnie, en grande tenue, lui a rendu les honneurs.

OSTENDE SPLENDID HOTEL

Ouvert avec services complets. Orchestre. 7275a

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

CASINO DE L'EXPOSITION

C'est demain, samedi, à 8 heures et demie du soir, qu'aura lieu la première représentation de « Music-hall ». M. Paul Douai a engagé, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, une troupe de tout premier ordre et qui fera sensation : Mlles Eveline May et Daisy Montho, diseuses à voix; MM. Armandys, chanteur basque; Rihenny, diseur à voix, et Eevert, comique fantaisiste; les Amédée Delatour, danseurs à transformations; Séniès la Nazir, travail de force et par les cheveux; les « Trois Verleyos », travail acrobatique et sur fil de fer; le « trio Rochester » (la grande attraction du Palais d'Eté de Bruxelles), chanteurs et danseurs anglais.

Mais les deux numéros vraiment sensationnels seront, sans conteste, la jeune Julie Defresne, diseuse prodige (14 ans), et Henry Enthoven, le célèbre chansonnier belge (pince sans rire), qui a fait courir tout Paris à la boîte à Fursy. Henry Enthoven ne sera à Roubaix que pour trois jours; il faudra donc se hâter d'aller l'entendre pendant les fêtes de la Pentecôte.

Disons, en terminant, que le spectacle du music-hall a été rigoureusement sélectionné et que les familles peuvent y assister en confiance.

Pour le prix des places, au bureau du Casino, ou donnant droit à l'entrée de l'Exposition, consulter l'affiche.

Location en permanence chez Jubé, rue de la Gare.

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

L'ouverture de l'Ecole de Natation

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*.

J'ai recours à votre estimable journal pour vous prier de bien vouloir insérer cette lettre et croire à mes remerciements.

A MM. les membres de la commission de l'Ecole de natation.

Par ces chaleurs torrides que nous subissons depuis un certain temps, je crois être l'interprète d'un grand nombre d'ouvriers de Roubaix-Tourcoing pour réclamer l'ouverture de l'école de natation, ayant été privé de ce plaisir et aussi de ce besoin l'année dernière je crois que l'administration, ferait la plus grande joie de toute une population en ordonnant l'ouverture le plus tôt possible.

Nul doute que ma demande sera prise en considération.

Recevez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Un baigneur.

Les congés aux soldats de la région

Roubaix, le 1er juin 1911.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*.

J'ai recours à votre obligeance habituelle en vous demandant de bien vouloir insérer la lettre suivante dans votre « tribune publique » en vous en remerciant à l'avance.

A M. E. Motte, maire de Roubaix,

J'ai l'honneur, au nom de nombreuses familles de Roubaix et de Tourcoing et banlieue, de vous prier de bien vouloir intercéder auprès des chefs de corps, non seulement du 1er corps, mais surtout des garnisons de l'Est, afin qu'ils accordent aux soldats de Roubaix et de Tourcoing un congé spécial d'une certaine durée pour que nos enfants aient le temps d'admirer un peu en détail notre belle Exposition, votre œuvre.

Convaincu comme toujours et surtout en cette occasion, qu'il n'y a qu'à vous demander pour obtenir, nous espérons tout de votre obligeance et soyez persuadé que tous vous sauront gré de votre intervention, toujours efficace, qui en l'occasion, laissera près de tous un bon souvenir.

Dans cet espoir et avec tous nos remerciements préalables, nous vous prions d'accepter, Monsieur le maire, nos salutations sincères.

Pour un groupe de familles roubaisiennes et tourquennoises : G. D...

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

L.V. 56. — Vous devez demander l'autorisation au propriétaire; l'obligation de remettre le tout en état est de droit. — *Un groupe d'amis.* — C'est bien « l'amour t'attend », et c'est à Carmen qu'il est fait allusion. — *Un entêté.* — Si vous n'avez pas répudié la nationalité française à votre majorité, vous êtes français. — *G.H.O.* — Vous avez eu tort de ne pas le stipuler dans l'acte car il n'y a rien qui l'empêche de s'établir à vos côtés. — *Rose fanée.* — Nous n'en connaissons pas. — *B.T.R.* — Dans toutes les circonstances où vous aurez à produire la justification de votre âge exact. — *C.M.* 18. — 1° C'est le nom de l'éditeur, puis celui du marchand, le Bottin vous renseignera sur l'adresse exacte; 2° pour obtenir un droit réduit, il est préférable de communiquer préalablement. — *Boris.* — Faire une requête sur papier timbré au garde des sceaux. — *A.B.C.* 1234. — L'engagement fait sans votre autorisation, n'est pas valable. — *L.M.* 368. — Non, mais il faut dater et signer les adjonctions. — *V.R.* — Les calculs pour la période transitoire sont faits pour la rente à 65 ans et non à 55 ans; par conséquent, l'ouvrier de 52 ans touchera 144 fr. 20 et l'ouvrier de 53 ans 112 fr. 29. Au dessus de 70 ans, c'est le secours aux vieillards. — *D.D.* 344. — La question est délicate; il faudrait prouver la servitude : on n'est jamais sûr des résultats d'un procès. — *H.D.* 155. — Nous ne l'avons pas vu annoncer jusque maintenant; vous pourriez vous renseigner à la gare.

Nord

IMPORTANTE CAPTURE DE FRAUDE A RENESCURE. — A l'estaminet du « Rossignol Chantant », 600 kilos de tabac belge et 134 kilos de tabac de zone, d'une valeur approximative de 11.000 francs, ont été saisis par les douaniers. Le véhicule, qui avait transporté le tabac fraudé, avait disparu.

Deux arrestations ont été opérées : ce sont celles des sieurs Ernest Denaes, 39 ans, de Steenbecque, et Louise Dournel, d'Ebblinghem, qui ont été écroués à la prison d'Hazebrouck.

Somme

Un fils tire un coup de révolver sur son père

A SOREL-LE-GRAND

Parfait Cazé, 48 ans, tisseur, et son fils Georges, 25 ans, avaient bu plus que de coutume.

Dans la soirée, une querelle éclata entre les deux hommes, Georges Cazé s'arma d'un revolver, le braqua sur son père et tira deux coups. Une balle seulement porta et alla se loger dans la joue de Cazé père.

Un docteur mandé aussitôt ne put extraire la balle. La gendarmerie a procédé à l'arrestation du meurtrier, qui a reconnu son crime.

L'état du blessé paraît assez grave.

Tragique suicide à Montières

Jeudi soir, vers sept heures, une jeune fille inconnue dans la région s'est jetée dans la Somme, près du pont du chemin de fer de Doullens à Montières.

Des jeunes gens qui passaient à ce moment, purent retirer la malheureuse de la rivière. Son cadavre a été transporté à la Morgue.

JUSTICE DE PAIX. — Sont nommés suppléants des juges de paix : de Landrecies, M. Hottelart, ancien adjoint au maire; de Vitry-en-Artois (P.-de-C.), M. Détrez.

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de jeudi

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Cooremen, président.

Suite de la discussion de la prise en considération.

LE PROJET SCOLAIRE

M. Carton de Wiart continue son discours. Il constate que la droite a écouté M. Denis dans un religieux silence : il espère que l'extrême-gauche fera preuve de la même courtoisie. Si nous sommes de bon compte...

M. Cavrot. — Nous ne sommes pas de bon compte : vous ne l'étiez pas hier.

M. Carton de Wiart. — L'extrême-gauche est entrée ici avec la mission de défendre les intérêts des pauvres. Quel intérêt est plus grand pour l'ouvrier que le droit à la liberté de conscience. (Tapage à l'extrême-gauche.) Aujourd'hui, quand il a à faire à un patron sectaire, il ne l'a pas. Qu'a dit l'un des vôtres et des principaux, Domela Nieuwenhuys...

M. C. Huysmans — Il n'est pas des nôtres.

M. Déjardin. — C'est un anarchiste.

M. Carton de Wiart. — J'entends qu'on excommunie celui-là comme on a excommunié M. Picard. (Bruit à l'extrême-gauche; interruptions. M. le président martelle son bureau.)

M. Carton de Wiart donne lecture d'un article Domela Nieuwenhuys qui établit que la religion est nécessaire.

M. Fournemont. — C'est un faux !

Toute l'extrême gauche interrompt bruyamment l'orateur.

M. Carton de Wiart. — Le projet Lorand-de Harlez s'inspirait des mêmes principes de liberté que le projet actuel. M. Féron a défendu ce projet en 1893 : il reconnaissait le droit du conseil communal de subsidier l'école libre et il admettait que si l'école libre faisait faire une économie sérieuse à la commune, les pouvoirs publics pourraient obliger celle-ci à la subsidier. Il reconnaissait, en 1894, dans un article de la « Réforme », que la liberté du père de famille doit être entière. Quant à M. Lorand, c'est par brassées qu'on peut recueillir des articles et des discours en faveur d'une loi scolaire assurant la liberté du père de famille et donnant des subsides aux écoles libres.

M. Frick député suppléant de Bruxelles, a eu la même attitude dans la « Chronique » que MM. Féron et Lorand dans la « Réforme ».

M. Denis nous a opposé l'article 25 de la Constitution : il prétend que l'enseignement n'est plus libre dès qu'il est subsidié. C'est une plaisanterie. Avant comme après le vote de la loi, les communes pourront accorder tels subsides qui leur conviendront aux écoles communales. On parle d'égalité : cette égalité n'existera jamais là où les administrations communales ne le voudront pas. En Angleterre, la loi oblige les comités de district à subventionner, à partis égales, les écoles communales et les écoles libres. En Hollande...

M. A. Delporte. — En Hollande, il est interdit aux religieux d'enseigner.

M. Carton de Wiart. — En Hollande, on a le même souci de l'autonomie communale. M. Hymans accepterait-il le régime hollandais en Belgique ?

M. Hymans. — Non.

M. Carton de Wiart. — Il est assez piquant que nous, qui avons fait la révolution de 1830, surtout parce que nous subissions de la pression au point de vue de l'enseignement, nous devions aujourd'hui aller lui demander des arguments en faveur de la liberté.

Il y a dans la loi le respect du principe de la justice et de la liberté qui satisfait les consciences. (Applaudissements à droite; huées à gauche.)

M. Hymans (motion d'ordre) se plaint que M. Carton de Wiart n'ait pas lu une partie d'un discours prononcé par lui. Dans ce discours M. Hymans reconnaissait pour les communes la faculté de subsidier certaines écoles. Il est regrettable que M. Carton de Wiart ait introduit au compte-rendu analytique une phrase qu'il n'a pas prononcée.

M. Hubin. — Cela est regrettable. Le compte-rendu analytique doit être la physionomie exacte de l'assemblée et des discours. M. Carton de Wiart est coutumier du fait.

M. le président reconnait qu'on ne peut toucher au compte-rendu analytique.

M. Destrée constate que c'est surtout la droite qui modifie les comptes-rendus de l'analytique. Nous ne le faisons pas.

M. Buyl. — On ne nomme à l'Analytique que des rédacteurs de journaux cléricaux, sinon ceux-ci ne le permettraient pas.

M. Destrée. — On peut, évidemment, compléter le compte-rendu, mais il est inadmissable qu'on y puisse insérer des phrases qui n'ont pas été dites.

L'incident est clos.

M. Giroul (motion d'ordre). — Le droit de pétition est incontestable quand ce droit s'exerce librement. Mais pour le moment, circule dans le pays une vaste pétition en faveur du projet scolaire. Ce sont les agents cléricaux qui exercent une pression violente pour obtenir des signatures : on commet des faux, on va promettre aux pauvres gens 33 francs par enfants en âge d'école. Les curés et les vicaires se servent des mêmes procédés.

Le bourgmestre et la police communale se présentent chez les particuliers pour faire signer de fausses pétitions.

Dans certaines circonstances, la gendarmerie est intervenue : deux gendarmes de la brigade de Seilles ont lacéré des affiches qui mettaient le public en garde contre ces manœuvres. Si des faits aussi graves se passent dans un arrondissement anticlérical, que doit-il se passer en Flandre ? On veut sophistiquer la conscience de la nation. Les pétitions ne méritent pas d'aller sur le bureau de la Chambre : elles doivent aller au panier.

M. le ministre de l'Intérieur. — Jusqu'à présent, il n'est par parvenu une seule plainte à mon département. Je suis maintenant saisi de celle de M. Giroul et je la transmettrai au gouverneur compétent. Tout ce que je puis dire maintenant, c'est que le bourgmestre n'a pas le droit de servir une politique quelconque. Quant au bourgmestre, il a le droit de faire de la politique et d'assister à des meetings. (Hurlements à l'extrême-gauche.)

Demandes d'interpellation

M. Mechelynck demande à interpeller au sujet des irrégularités qui se sont produites à l'élection législation de mai 1910 dans l'arrondissement de Thielt Roulers.

L'instruction vient d'être close par une ordonnance de non-lieu. L'orateur réclame l'urgence. (Non ! Non ! à droite.)

Finalement, il est convenu que l'interpellation viendra mardi en quinze.

M. Pépin demande à interpeller d'urgence sur un clos d'équarrissage établi à Cuesmes.

M. le ministre de l'Intérieur. — Il n'y a pas d'urgence, d'autant plus que mardi prochain vous aurez probablement satisfaction.

M. Pépin. — Il y a longtemps que nous devrions avoir satisfaction. L'autorisation est périmée et on continue à maintenir ce clos, qui est un empoisonnement public. Le bourgmestre de Cuesmes n'a pas pris des mesures comme c'était son devoir. L'orateur demande à pouvoir parler mardi.

M. Persoons n'admet pas ce tour de faveur : il a une interpellation importante à développer mardi.

M. Debunne. — Moi aussi, je suis inscrit : on pourrait réunir toutes les interpellations concernant l'hygiène.

M. le ministre. — D'accord.

M. Royer se rend à la tribune, dit « l'émotion puissante » qui l'a saisi au spectacle des milliers de citoyennes et de citoyens qui, hier soir, remplissaient le Cirque Royal. « On sentait, dit-il, que ces gens avaient soif de la délivrance. »

L'orateur nie que les catholiques aient l'amour de la liberté : ils veulent, selon lui, mettre la Belgique sous la coupe de l'Eglise. Le but est de restituer aux couvents le monopole de l'instruction.

A la fin de son discours, l'orateur est applaudi par les deux gauches.

La séance est levée à 4 heures 45.

Demain, séance à 1 heure 46.

Le Procès de la Succession de Léopold II

Bruxelles, 1er juin. — Me Bonnevie conteste que la fondation de Niederfulbach soit contraire à l'ordre public et il ne voit pas pourquoi son existence serait niée en Belgique; elle existe légalement et doit avoir tous les droits que lui donne la loi allemande, à moins que ces droits ne soient en contradiction avec les droits belges.

LA REINE DES BELGES

Bruxelles, 1er juin. — La reine complètement rétablie a fait aujourd'hui, une promenade en voiture dans les rues de Bruxelles, joyeusement acclamée sur son passage.

Accident dans une course cycliste

Bruxelles, 1er juin. — Dans l'étape du tour de Belgique, Anvers-Moll, plusieurs coureurs du groupe de tête ont fait panache dans l'emballage final. Le coureur Joseph Demarzelaer, âgé de 20 ans, a été tué. Le coureur Rauw est mourant. Plusieurs autres sont très grièvement blessés.

ESTAIMPUIS

La première communion solennelle au Pensionnat St-Jean-Baptiste de la Salle

Cette impressionnante cérémonie a eu lieu jeudi, favorisée par un temps magnifique. Les fenêtres de l'établissement étaient garnies de drapeaux français, belges, pontificaux et de bannières, ainsi que la salle de réception.

Trente-trois élèves se sont approchés de la Sainte-Table, à la messe de sept heures, avec une piété qui a édifié les nombreuses familles qui y assistaient. C'est M. l'abbé Maus, aumônier du Pensionnat, qui officiait.

A l'Offertoire, M. Desmulliez a exécuté avec brio, un motif religieux sur le violoncelle, et M. Henri Roupain a rendu avec infiniment d'expression sur le violon-alto, une romance de Sivori.

La grand'messe qui a eu lieu à dix heures, a été suivie par une foule de parents et amis. Le sermon de circonstance a été fait par le R. P. Pascal, qui a exalté les bienfaits de la religion et fait valoir l'importance du grand acte que les enfants venaient d'accomplir.

A l'Offertoire, MM. Desmulliez, violoncelliste; Roger, violoniste, et Craem, qui tenait l'harmonium, ont exécuté un magnifique trio de Vidor. M. Jules Gressier a chanté gracieusement un harmonieux « Ave Verum », et M. Alphonse Leman, dont la voix puissante et étendue exprime avec âme ses interprétations, a mis un relief ému dans un « O Salutaris » empreint d'une grande élévation.

Les vêpres ont eu lieu avec le même cérémonial, et le R. P. Dhalluin, de Mouscron, a fait un sermon émouvant, rappelant aux enfants les graves engagements qu'ils venaient de contracter pour l'avenir. L'acte de renouvellement des vœux du baptême et ceux des consécrations à la Sainte-Vierge et à Saint-Joseph, furent récités avec une touchante ferveur qui impressionna vivement l'assistance.

LA CONFIRMATION

A 5 heures, Mgr Walravens, évêque de Tournai, accompagné de son vicaire général, fit son entrée au Pensionnat, salué par M. le directeur, les maîtres de l'établissement, MM. les aumôniers, M. le curé de la paroisse, et les ecclésiastiques présents, ainsi que les membres du Comité, et c'est au milieu des acclamations de toute l'assitance, élèves, parents et amis qui formaient une escorte d'honneur, que le prélat pénétra dans la chapelle pour donner la confirmation aux trente-trois élèves qui avaient reçu le matin, la sainte communion. Après cette cérémonie, Monseigneur se rendit dans la salle des fêtes, où il fut reçu aux sons de la « Brabançonne », bénissant avec une joie paternelle ceux qui se trouvaient sur son passage. Lorsqu'il eut pris place dans la scène, un élève, Paul Fontier, lui adressa, au nom de tous, un compliment qui eut le don de plaire beaucoup à Sa Grandeur.

Dans une allocution, empreinte à la fois d'une simplicité familiale et d'une grande élévation, il rappela aux communiants l'importance de cette inoubliable journée; puis il les exhorta à travailler dans le chemin du devoir et de la religion, qui est l'espérance de l'avenir. Honneur à vos maîtres qui ont de tels élèves; honneur à vous d'avoir de tels maîtres. Heureux soyez tous, de ces magnifiques résultats, et je suis heureux moi-même d'avoir contribué pour une petite part, à la formation de cette jeunesse chrétienne (Vifs applaudissements.)

En se retirant Monseigneur donne la bénédiction à l'assistance agenouillée sur son passage, tandis que l'orchestre, sous la direction du C. F. Fidence, attaque avec vigueur l'air entraînant de « Sambre et Meuse ».

La cérémonie a pris fin à 6 heures et demie. Mgr Walravens a regagné Tournai en automobile.

WARNETON

MARIAGE. — Jeudi 1er juin, a eu lieu à Warneton, le mariage de M. Jean Delecourt, licencié ès-lettres, fils de M. Alphonse Delecourt, fabricant de briques à La Madeleine, et de Mme née Ghesquières, avec Mlle Marie-Louise Gesquière, fille de M. Louis Gesquière, conseiller provincial suppléant, échevin de Warneton.

M. Gesquière est de famille bretonne; petit-neveu du général de Cathelineau et neveu de feu le général Cornat, qui commanda le 5e corps d'armée à Bordeaux, et de Mme Gesquière, née Lepoutre, fille de M. Charles Lepoutre, qui fut bourgmestre de la commune de Bas-Warneton pendant 64 ans.

M. Godtschalck, bourgmestre de Warneton, a reçu le consentement des conjoints et leur a adressé quelques mots délicats de félicitations.

Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Yeebaert, docteur à Comines, son oncle, et Henri Gesquière, son frère; pour le marié, MM. Louis Catry, cultivateur et conseiller municipal à Linselles, son oncle, et Louis Delecourt, industriel à Douai, son cousin.

La messe a été dite par M. l'abbé Catry, cousin du marié et vicaire à Saint-Louis, à Tourcoing. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le chanoine Lecomte, vicaire général supérieur du Grand Séminaire de Saint-Saulve.

Avant de donner la bénédiction nuptiale, M. le chanoine Lecomte prononça une admirable et touchante allocution, qui émut vivement l'assistance.

Il rappela les gloires de la famille Gesquière et l'illustration que lui acquirent les exemples de plusieurs de ses membres dans le clergé, l'armée et la marine, exemples et traditions, dit-il, que le jeune époux aura à cœur de continuer. Il fit de même l'éloge de la famille Delecourt.

Durant la messe, un ami du marié, M. Maurice Leroy, a interprété avec beaucoup d'expression l' « O Salutaris » de Samuel Rousseau, et la « Bénédiction Nuptiale » de Carlier. M. Emile Choquel autre ami du marié, exécuta, comme violoniste avec un brio remarquable, le « Chant de Pâques » de Leboulch, et « Pensée Fugitive » de Sinsoilliez. L'orgue était tenue avec habileté par M. Demunck, organiste de la paroisse.

Une délégation des ouvriers des briqueteries de La Madeleine, Marcq, Marquette et Deûlémont, ainsi qu'une autre de l'Harmonie Royale de Warneton, dont le père de la mariée est président, sont venues féliciter les jeunes époux.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, le 1er juin 1911.

Dans beaucoup d'affaires, après la facile liquidation d'hier, le marché a montré des dispositions satisfaisantes. On s'est beaucoup occupé de nos grands établissements de crédit. Les valeurs russes, également, furent assez en faveur, malgré la fermeture (encore !) de la Bourse de St-Pétersbourg. Au contraire, le Rio-Tinto a été très lourd, et a ralenti les diamantifères. Notons, le fait mérite d'être signalé, la reprise des caoutchoutières.

La rente française accuse de très bonnes tendances à 96.17.

Tenue assez diverse des fonds d'Etats étrangers : l'Extérieure entre autres, est en hausse sensible à 97.02, alors que le Russe Consolidé faiblit à 98.35. [illegible] toujours plein d'ardeur à 93.22.

Réveil brillant des établissements de crédit : La Banque de Paris s'avance à 1848, la Banque de l'Union à 1215; la Banque Franco-Américaine termine à 524. La souscription publique aux 20 000 actions nouvelles du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, ouverte le jeudi 1er juin, à 9 heures, a dû être close à 9 h. 1/2, en raison de l'extrême affluence des demandes. L'action Prévoyance cote 8[illegible]; on ne retrouve pas d'aussi bonnes dispositions sur les Banques étrangères très calmes.

Fermeté des chemins français et résistance suffisante des chemins espagnols.

On s'est intéressé aux industrielles russes qui sont tout à fait fermes : la Bakou progresse à 841; la Briansk à 516; la Sosnowice à 1480.

Les valeurs de traction se montrent soutenues.

Le Rio Tinto est assez mal tenu, finissant à 1798 contre 1780.

De bons achats font encore progresser l'Ouest Lumière à 154.

En coulisse, les mines d'or manifestent quelques tendances à sortir de leur torpeur : Goldfields 134.50. Les diamantifères avaient bien débuté, mais ont ensuite faibli.

Progrès des métallurgiques russes infatigables : de la Hartmann à 759; Maltzoff 2180; Platine 862 francs.

Caoutchoutières en légère reprise : La Financière s'avançant à 310.50; Eastern, 63; Malacca, 247.

Au comptant, la Franco-Wyoming est très bien orientée à 45 fr. l'ordinaire et 103 la préférence.

PHILOUZE & WADDINGTON.
rue Lepelletier, 70, Paris.

PEINTURE décors, vitrerie, miroit. peint. laquées, pap. peints. Léon Cocheteux. 94, rue du Luxembourg. Rx Tél. 90.30 759

La Vie Sportive

CYCLISME

Le Championnat d'Europe (Vitesse)

4 et 5 juin

Vélodrome du Parc de Barbieux — Ellegard, champion du Monde, contre les meilleures sprinters

Il n'est guère d'épreuves cyclistes dont l'intérêt puisse être comparé à celui que présentera le Championnat d'Europe de vitesse se disputant dimanche et lundi prochains au Parc de Barbieux à Roubaix.

Durant ces deux journées des coureurs de toutes nationalités : française, italienne, danoise, autrichienne, le champion d'Afrique et même un champion... nègre, lutteront pour gagner le Championnat d'Europe qui, en plus des avantages immédiats financiers qu'il procure, classe le vainqueur parmi les « rois » incontestés de la piste.

Cette année la lutte s'annonce comme devant être splendide car à celui qui s'adjugea plusieurs fois le Championnat d'Europe, à Ellegard, on a opposé Moretti, l'homme aux démarrages foudroyants et l'un des sprinters les plus vite qui ait jamais paru sur piste; Pouchois, vainqueur du Grand Prix de Paris 1908, actuellement dans une forme excellente; Dupuy, le comingman français qui, il y a quelques semaines battit Friol, Dupré, etc.; Heller, Comès, Mostacci... Bref, Ellegard aura à vaincre les meilleurs sprinters actuels et pour le vieux champion la tâche sera lourde... mais non impossible, car le Danois est toujours l'égal des meilleurs.

En plus du Prix Michaël dans lequel se rencontreront Bouhours et Jacquelin, les deux célébrités sportives françaises, une autre épreuve sensationnelle a été portée au programme de ces deux grandes journées. Il s'agit d'une course de tandems qui a groupé les engagements des équipes suivantes : Ellegard-Didier, Martin-Moretti, Comès-Meurger, Homméry-Kagg, Dupuy-Mostacci, Boutellier-Heller, Laroche-Germain, Sauge-Comte, Marcelli-Bertrand, Carpentier-Denissel, etc.

... Ainsi dimanche et lundi prochains, les amateurs de courses cyclistes, vitesse ou demi-fond, auront — au Vélodrome de Barbieux — leur spectacle favori et le succès de la location (ouverte chez M. Jubé, rue de la Gare, à Roubaix), fait augurer pour les 4 et 5 juin, une extraordinaire affluence autour de la vieille et glorieuse piste roubaisienne.

Le Tour de Belgique (Professionnels)

LA SIXIEME ETAPE

ENCORE UNE VICTOIRE DE VANDEN BERGHE — LÉTURGIE EST SECOND

Hier s'est disputée la sixième étape du Tour de Belgique : Arlon-Liége (240 kilomètres). Elle s'est terminée par une nouvelle victoire du Belge Van den Berghe, qui battit de justesse, à l'arrivée, le Roubaisien Léturgie, Christophe, Tribouillard, Blaise et Petitjean. Voici des renseignements détaillés sur cette étape :

Dans les contrôles

Neufchâteau, 35 kil. 500. — A 8 h. 40 passent Defraye, Heusghem, Dethier et Pelissier. A 8 h. 41 viennent Léturgie et Christophe; à 8 h. 42, ce sont Lamon, Léonard, Devroye, Tribouillard et Petitjean Luc.

Bastogne, 64 kilomètres. — A 9 h. 36, passage du premier peloton : Pelissier, Blaise, Defraye, Lamon, Heusghem, Dethier, Devroye. A 9 h. 39, Verschoore, Léonard, Léturgie, Petitjean Luc. A 9 h. 41, Deman, Christophe, Van den Berghe, Goovaerts, Petitjean Louis.

Laroche, 93 kilomètres. — A 10 h. 34, passe un peloton de 6 hommes, lancés à toute vitesse, ce qui est compréhensible, avec la fameuse descente; ce sont : Tribouillard, Léturgie, Van den Berghe, Léonard, Christophe et Petitjean Luc. A 400 mètres suit Petitjean Louis, puis vient le deuxième peloton : Blaise, Lamon, Dethier, Devroye et Pelissier à 10 h. 39.

Vielsalm, 126 kilomètres. — A 11 h. 55 passent : Vanden Berghe, Léonard, Christophe, Leturgie, Tribouillard, Petitjean Louis.

A 11 h. [illegible] Devrofe, Dethier, Van Parys, Lamon, Pelissier.

A 12 h. 5; Blaise; 12 h. 9, Derfraye et Per-